



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : Thierry DARPHIN ; Christine SOLDATI ; Vincent SAUVAGEOT ; Martine KAISER ; Fabrice LESCURE ; Aline LALLEMAND ; Jean-François BRIGAND ; Cécile STAIGER ; Gaël LE BOURVA ; Edith SMET ; Sabine NAIGEON ; Marc CUCHE ; Chantal PERRIER ; Bernadette DECLAS ; Alain AUFFRET ; Anne-Marie COLLEY ; Denis ORRY ; Dominique LETOUZEY ; Antoine DELEGUE ; Denis GASSE.

Excusés : Pascal PERSIGNY donne procuration à Martine KAISER ; Françoise RABIET donne procuration à Jean-François BRIGAND ; Jérémie DEHEE donne procuration à Cécile STAIGER ; Jean-Pierre LATOUCHE donne procuration à Edith SMET ; Olivier BURDIN donne procuration à Sabine NAIGEON ; Stephen DALOZ donne procuration à Chantal PERRIER ; Sylvie CHAUVINEAU donne procuration à Denis ORRY.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2019

Le procès-verbal du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Domaine et patrimoine

1. Cession d'une parcelle de terrain au SDIS 21 pour la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le Conseil municipal a décidé l'acquisition de 5 072 m² lieudit « Les Viévignes », secteur situé en zone UEE du plan local d'urbanisme. Cette parcelle est devenue propriété communale le 4 mai 2018 à l'issue d'un acte établi par Maître LAUREAU notaire à Dijon ; elle porte les références cadastrales ZE 179.

Par délibération en date du 22 mai 2018, le Conseil municipal a décidé la mise à disposition au SDIS d'un terrain d'une superficie comprise entre 4 000 et 4 500 m² pour la construction d'un centre d'incendie et de secours (CIS) en bordure du chemin rural n° 29 dit d'Artault, à la suite de la future gendarmerie.

Par délibération en date du 18 septembre 2018, le Conseil municipal a confirmé la cession de 4 454 m² de terrain à prélever sur la parcelle ZE 179 pour la construction d'un centre d'incendie et de secours au vu du projet de division de ladite parcelle établi par un géomètre expert à la demande du SDIS de Côte-d'Or ;

Il apparaît que conserver une bande de deux mètres de largeur en limite Sud présente un intérêt pour la collectivité afin de réserver un cheminement depuis le CR n° 30 dit des Viévignes jusqu'à la parcelle communale cadastrée ZE 178 en arrière de la future parcelle du SDIS ; compte tenu de cette dernière modification, la superficie à céder au SDIS devient 4 314 m² environ (au mètre carré près dans l'attente du document d'arpentage définitif).

La valeur vénale a été estimée à 11,50 € le mètre carré par avis du Domaine en date du 24/08/2018.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir la cession au SDIS de Côte-d'Or de 4 314 m² à prélever sur la parcelle ZE 179 au lieu de 4 454 m² comme dit dans la délibération du 18/09/2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) CONFIRME la cession au SDIS de Côte-d'Or de 4 314 m² à prélever sur la parcelle ZE 179 pour la construction d'un centre d'incendie et de secours ;
- 2) FIXE le montant de la cession à QUINZE (15) EUROS ;
- 3) DIT que les charges afférentes aux frais d'acte et de bornage seront supportées par l'acquéreur ;
- 4) DIT que la commune fera réaliser les travaux nécessaires à la viabilité du secteur : réseau de collecte des eaux usées, réseau d'adduction en eau potable et de défense incendie, extension du réseau électrique avec le concours du SICECO, installation de fourreaux dans l'emprise de la voie réservés pour les télécommunications et aménagement de la chaussée et ses dépendances ;
- 5) PRECISE que les raccordements auxdits réseaux et d'une manière générale tous les travaux de viabilisation de la parcelle en elle-même sont à la charge du SDIS de Côte-d'Or ;
- 6) DIT que la présente délibération annule et remplace celle du 18 septembre 2018 traitant du même sujet ;

Fonction publique

2. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Ainsi, il est proposé d'adopter les modifications suivantes au tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} janvier 2019 :

Services	Postes supprimés/modifiés	Postes créés	Observations
Administration générale	Adjoint administratif principal 2ème classe à Temps complet 35h hebdomadaires (<i>créé par délibération du 19/09/17</i>)	Rédacteur territorial à Temps complet 35h hebdomadaires	Création de poste suite à avancement
Ecole maternelle Matisse	Adjoint technique à Temps non complet 29h hebdomadaires (<i>créé par délibération du 24/10/11</i>)	Adjoint technique à Temps non complet 30h hebdomadaires	Modification durée hebdomadaire du poste

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications apportées au tableau des effectifs.

3. Création d'emplois saisonniers 2019 au service espaces verts

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel saisonnier pour les besoins du service « espaces verts - propreté de la Ville », **le Conseil municipal, à l'unanimité,** décide de créer les emplois saisonniers ci-après au service Espaces verts - propreté de la Ville :

- 3 postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet et 1 poste à temps non complet 17.5 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2019
- Nature des fonctions : assurer l'entretien des espaces verts et la propreté du domaine communal
- La rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial

4. Mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du CDG21 avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion. C'est dans ce cadre que la Commune a passé convention avec le CDG21 en date du 31/07/2007.

L'avenant à la convention initialement souscrite en 2007 a pour objet la réévaluation du montant de la cotisation due par la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative au service de médecine préventive du Centre de gestion 21 et tous actes relatifs à cette affaire.

Finances

Affaires générales

5. Fixation des taux d'imposition 2019

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 voix « contre », fixe comme il suit les taux d'imposition pour 2019 :

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	13,91 %
Taxe foncière (bâti)	16,49 %
Taxe foncière (non bâti)	36,45 %

Budget communal

6. Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme LOCATELLI Chantal, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mme LOCATELLI receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7. Compte administratif 2018

Vu le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2018;

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. DARPHIN Thierry, Maire ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		260 597,64	207 558,09	0,00	207 558,09	260 597,64
Opérations exercice	3 642 503,31	4 050 408,01	695 483,20	1 201 533,81	4 337 986,51	5 251 941,82
TOTAUX	3 642 503,31	4 311 005,65	903 041,29	1 201 533,81	4 545 544,60	5 512 539,46
Résultats clôture		668 502,34		298 492,52		966 994,86
Restes à réaliser			393 965,64	84 608,50	393 965,64	84 608,50
TOTAUX CUMULÉS	3 642 503,31	4 311 005,65	1 297 006,93	1 286 142,31	4 939 510,24	5 597 147,96
Résultats définitifs		668 502,34	-10 864,62			657 637,72

Monsieur le Maire, remplacé par Martine KAISER, 6^{ème} adjointe, n'a pas participé au vote.

8. Affectation définitive du résultat 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation définitive du résultat du service de la commune, comme il suit :

- résultat de l'exercice :	407 904.70 €
- résultats antérieurs reportés : D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	260 597.64 €
Résultat à affecter :	668 502.34 €
Solde d'exécution de la section investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement : D 001 (si déficit) R001 (si excédent)	298 492.52€
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 309 357.14€
Besoin de financement	10 864.62 €
AFFECTATION	668 502.34 €
- Affectation en réserves R1068 en investissement	10 864.62€
- report en exploitation R002	657 637.72 €
DEFICIT reporté D002	

9. Budget primitif 2019

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 voix « contre », approuve le projet de budget primitif communal 2019 comme il suit :

Libellés	Montant
Fonctionnement dépenses	4 363 536.00€
Fonctionnement recettes	4 363 536.72€
Investissement dépenses	2 523 277.64€
Investissement recettes	2 523 277.64€

Service de l'eau

10. Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme LOCATELLI Chantal, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mme LOCATELLI Chantal receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11. Compte administratif 2018

Vu le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2018;

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. DARPHIN Thierry, Maire ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		350 534,95	0,00	52 055,26	0,00	402 590,21
Opérations exercice	78 401,06	137 063,97	200 822,81	169 885,66	279 223,87	306 949,63
TOTAUX	78 401,06	487 598,92	200 822,81	221 940,92	279 223,87	709 539,84
Résultats clôture		409 197,86		21 118,11		430 315,97
Restes à réaliser			10 100,00	0,00	10 100,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	78 401,06	487 598,92	210 922,81	221 940,92	289 323,87	709 539,84
Résultats définitifs		409 197,86		11 018,11		420 215,97

Monsieur le Maire, remplacé par Martine KAISER, 6^{ème} adjointe, n'a pas participé au vote.

12. Affectation définitive du résultat 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation définitive du résultat du service de l'eau, comme il suit :

- résultat de l'exercice :	+ 58 662.91 €
- résultats antérieurs reportés :	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 250 534.95
Résultat à affecter :	409 197.86 €
Solde d'exécution de la section investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement :</u>	
D 001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	+ 21 118.11€
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 10 100.00€
Besoin de financement	
AFFECTATION	409 197.86€
- Affectation en réserves R1068 en investissement	
- report en exploitation R002	409 197.86 €
DEFICIT reporté D002	

13. Budget primitif 2019

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 voix « contre », approuve le projet de budget primitif 2019 du service de l'eau comme il suit :

Libellés	Montants
section exploitation dépenses	101 743.78€
section exploitation recettes	545 097.86€
Section d'investissement dépenses	118 670.00€
Section d'investissement recettes	118 670.00€

Service de l'assainissement

14. Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme LOCATELLI Chantal, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mme LOCATELLI Chantal receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15. Compte administratif 2018

Vu le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2018;

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. DARPIN Thierry, Maire ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		275 497,32	0,00	142 486,08	0,00	417 983,40
Opérations exercice	80 291,91	124 318,67	87 658,22	79 847,84	167 950,13	204 166,51
TOTAUX	80 291,91	399 815,99	87 658,22	222 333,92	167 950,13	622 149,91
Résultats clôture		319 524,08		134 675,70		454 199,78
Restes à réaliser			10 350,00	0,00	10 350,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	80 291,91	399 815,99	98 008,22	222 333,92	178 300,13	622 149,91
Résultats définitifs		319 524,08		124 325,70		443 849,78

Monsieur le Maire, remplacé par Martine KAISER, 6^{ème} adjointe, n'a pas participé au vote.

16. Affectation définitive du résultat 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation définitive du résultat du service de l'assainissement, comme il suit :

- résultat de l'exercice :	+ 44 026.76 €
- résultats antérieurs reportés : D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	275 497.32 €
Résultat à affecter :	319 524.08€
Solde d'exécution de la section investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement : D 001 (si déficit) R001 (si excédent)	+134 675.70 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 10 350.00 €
Besoin de financement	
AFFECTATION	319 524.08€
- Affectation en réserves R1068 en investissement	
- report en exploitation R002	319 524.08 €
DEFICIT reporté D002	

17. Budget primitif 2019

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 voix « contre », approuve le projet de budget primitif 2019 du service de l'assainissement qui se présente comme suit :

Libellés	Montant
section exploitation dépenses	79 985.00€
section exploitation recettes	444 524.08€
Section d'investissement dépenses	167 644.00€
Section d'investissement recettes	214 555.70 €

Le Maire,
Thierry DARPIN

[Le procès-verbal de ce Conseil municipal sera consultable en mairie après son approbation](#)